



DELIBERATION N°2024 - 7.1 - 43
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 4 Septembre 2024

Date de publication

Le 4 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité en exercice.

Absents excusés : SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 7.1 - 43 - VOYAGE DES ANCIENS – ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS

Vu la délibération N°2024 - 7.4 - 10 fixant la participation des personnes au voyage des anciens. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- dit que les recettes seront intégrées et encaissées dans la régie 41,
- autorise le Maire à modifier l'arrêté de régie.
- Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 25 Septembre 2024

LE MAIRE.
H.LECARPENTIER

